

L A

Gazette

P E R P E Z A C O I S E

N° 41 • OCTOBRE 2024



MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence le 07 décembre

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

Monsieur **François Raymond BRUN**,
décédé le 10 octobre 2024, à l'âge de 85 ans.

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 25 septembre 2024

1 / DEMANDE DE SUBVENTION CD LOCAL TECHNIQUE ET ASSOCIATIF

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant : **la commune souhaite réaliser la création d'un local technique et associatif**. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet **MAAD Architecte**.

Suite à l'appel d'offres lancé le 26 avril 2024, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : entreprise LASCAUX
- Lot 2 : entreprise FERNANDES
- Lot 3 : entreprise LACHEZE
- Lot 4 : entreprise CCPF
- Lot 5 : entreprise MAZY
- Lot 6 : entreprise INTERIEUR CONCEPT
- Lot 7 : entreprise MIZZARO
- Lot 8 : entreprise LAFON
- Lot 9 : entreprise JJSS

Le montant total de l'opération est de 761 490 € HT.

La commune souhaite solliciter une aide plus importante que celle initialement inscrite au Contrat de Solidarité Territoriale auprès du Département pour financer une partie de cette dépense. Pour cela il est proposé de redéployer les crédits prévus pour le projet d'agrandissement de la salle des fêtes qui ne pourra pas être réalisé sur la durée de ce contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le principe de réalisation du projet de création d'un local technique et associatif et approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

Financement prévisionnel :

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - Batiment	135 192,38 €	17,8 %
DEPARTEMENT DE LA CORREZE - Aménagements extérieurs	21 382,08 €	2,8 %
DETR 2023	152 000,00 €	20 %
DETR 2024	152 182,00 €	20 %
DETR AMENAGEMENTS EXTERIEURS	34 211,32 €	4,5 %
FEDER	45 939,00 €	6 %
FST AGGLO DE BRIVE	13 400,00 €	1,8 %
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	207 183,42 €	27,2 %

Le conseil municipal :

- Autorise Madame le maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement de création d'un local technique et associatif auprès du Conseil Départemental,
- Autorise Madame le maire à demander, par voie d'avenant, un redéploiement des aides inscrites au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025.

2 / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION À LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CDG 19

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du CGFP.

L'article L452-47 du CGFP indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze-Dordogne (SPST 19-24). À compter du 1er janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur, il convient donc de délibérer à nouveau. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19,
- D'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027, ainsi que les éventuels avenants y afférents,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3 / MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des emplois arrêté au 01/06/2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent tableau des emplois à compter du 01/09/2024.

Cadre d'emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif
Filière technique		
Adjoint technique	3	1
Adjoint technique 2ème classe	1	1
Filière administrative		
Secrétaire de mairie	1	1
Filière animation		
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget, chapitre 64, article 6411 ; 6451 ;6453 ;

4 / PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC01916124A0004

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de Monsieur Damien DUROY de ST CYPRIEN sur la parcelle située lieu-dit *les Puys*, cadastrée section E n°280. Celui-ci concerne la construction d'une stabulation 100% paillée + un stockage fourrage, paille, matériels avec toitures photovoltaïques, pouvant recevoir la totalité des vaches et génisses soit 200 bêtes.

Un premier permis de construire a été déposé le 07/05/2024 et complété le 28/06/2024. Celui-ci a fait l'objet d'un refus le 04/09/2024, pour les raisons suivantes :

- Le projet se situe en zone A du Plan Local d'Urbanisme ;
- Le projet se situe à moins de 150 mètres de l'habitation la plus proche ;
- Le futur projet est destiné entre autres, à accueillir des animaux pouvant créer des nuisances pour les tiers ;
- Le projet consiste en la construction d'un bâtiment agricole de 2016 m² dont la hauteur culmine à 9.90 m ;
- Il existe déjà sur ce même terrain un bâtiment agricole de 816 m² ;
- Le terrain d'assiette du projet se situe sur une crête avec une vue dégagée sur la commune d'Yssandon avec monuments historiques ;

- Vu l'article R111-27 du code de l'urbanisme qui précise que « *le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales* » ;
- Vu l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, (...) ;
- Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en séance du 17/11/2021, qui définit entre autres :
 - Préserver les secteurs de crêtes de l'urbanisation dans le but de protéger les vues sur le grand paysage,
 - Encadrer l'implantation des bâtiments agricoles au regard de la sensibilité paysagère de la commune ;
 - Valoriser les nombreux cheminements qui sillonnent la campagne et permettre la découverte touristique des espaces et du petit patrimoine par les différents modes de déplacements doux ;
- Considérant que le bâtiment existant ainsi que les dimensions importantes du futur projet sont de nature à porter atteinte au caractère des lieux avoisinants, aux paysages naturels ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ;
- Considérant que le projet se situe au croisement de deux chemins de randonnée identifiés au PDIPR « Les 2 Villages » et « Coteaux d'Ayen » et qu'il aura un impact sur le panorama depuis ce point de vue ;

Pour ce même projet, Monsieur DUROY a redéposé un PC n°01916124A0004 le 11/09/2024, avec pour seul changement une haie paysagère.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et compte tenu des éléments cités ci-dessus, décide de donner un avis défavorable au PC01916124A0004 déposé par Monsieur Damien DUROY.

5 / ACHAT TERRAIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terrain sise au lieu-dit Chassagnas, **section C n°219** d'une superficie de 73a20 et **section C n° 220** de 16a40, soit un total de 8960 m², appartenant à Madame Nicole DELGOULET.

Cette acquisition foncière permettrait le prolongement de l'aménagement en cours.

Le prix d'achat de cette parcelle s'élève à la somme totale de 15 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle de terrain pour 15 000,00 € (dépense inscrite au Budget, compte 2111). Une promesse de vente sera signée entre Madame DELGOULET et la commune de PERPEZAC LE BLANC. L'Office Notarial MONTAGUT et MOLES (à Larches) est désigné pour établir l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

6 / QUESTIONS DIVERSES

- › **Trophée des élus** à AYEN le 12/10.
- › **Ecole** : la réunion de rentrée a eu lieu le 17/09.
- Effectifs** : PERPEZAC : 11 élèves / LOUIGNAC : 16 élèves.
- La fête de Noël** aura lieu le 14/12 à COUBJOURS.
- › **Semaine du Goût du 14 au 18/10** ; participation de la commune au Rallye du Goût organisé par l'Agglo
- › Point sur les travaux du **local associatif et technique** ;
- › Point sur les travaux de **voirie**.
- › **Entretien toitures des bâtiments communaux** par l'entreprise LAPEGUE :
 - Remplacement de la Couverture du local derrière la Poste ;
 - Resuivage de tous les toits des bâtiments communaux.
- › Pose de radiateurs à l'**appartement 9 rue Lavergne** à OBJAT.
- › **Remplacement gazinière cantine**, devis demandé.
- › **Visite de Monsieur le Sous-Préfet** jeudi 10/10 à 14h30.
- › **Contrat prévoyance des agents** : la participation des communes devient obligatoire au 01/01/2025 (minimum de 7€). Il est décidé de proposer au Comité Social Territorial la participation minimum de 7€.
- › **Marché de Noël le 15/12**.



Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

NOTRE AVANCÉE

VISITE DU SOUS-PRÉFET

Monsieur Jacques Ranchère, sous-préfet, est à la tête de l'arrondissement de Brive depuis le 11 septembre 2023. Il est venu le 10 octobre à Perpezac à la fois pour se présenter et pour découvrir notre commune.

Mr Ranchère, un Breton qui a fait la quasi-totalité de sa carrière au sein de préfectures du pays, est arrivé en Corrèze avec une forte envie de rencontrer les élus locaux et un intérêt personnel pour le rugby qui tombe plutôt bien.

Après une présentation en salle des atouts environnementaux et patrimoniaux de notre commune, des activités économiques (agriculture, artisanat, commerces...), du milieu associatif, de l'école, de la poste etc... nous avons accompagné Monsieur le sous-préfet pour lui faire découvrir le bourg, son patrimoine, ses activités et ses aménagements (PAB 2018, City Stade 2021, Aire de jeux 2023, Fleurissement...).

Après avoir échangé avec l'employé de la poste, puis avec Laura, professeure des écoles, nous nous sommes ensuite dirigés vers le chantier qui a débuté le 9 septembre Rte des Tuillières pour lui présenter notre projet de bâtiments communal et associatif.



Pour clore la visite, nous nous sommes rendus à La Forge de Noger, pour faire découvrir à Mr le Sous-Préfet une activité artisanale exercée sur notre commune. Rémi, le coutelier, a décrit son parcours professionnel et a expliqué comment il a fait de son métier une passion. Après une brève expérience en entreprise, Rémi s'est lancé seul et il a appris sur le tas. Rémi a expliqué à Mr le Sous-Préfet, les procédés artisanaux de fabrication des couteaux, en présentant la forge, les robustes machines, le métal bien spécifique nécessaire à ses créations, les différentes natures de bois utilisées. **Merci à Rémi pour son accueil.**

Monsieur Le Sous-Préfet remercia chaleureusement les élus pour ces moments de partage forts intéressants.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les travaux d'entretien et de ressuivage des toitures de nos bâtiments communaux ont été confiés à l'entreprise LAPEGUE.

Remplacement ou remise en place d'ardoises, réparation de gouttières, de chéneaux, de faîtage ont fait l'objet de ces interventions.

Par ailleurs, cette même entreprise a procédé au renouvellement de la toiture du bâtiment communal situé derrière la salle polyvalente.



AVANT



Les ardoises fibrociment ont été déposées par des bénévoles et des membres du conseil municipal. Elles ont été stockées sur des palettes et seront déposées en déchetterie en collaboration avec le SIRTOM.

APRÈS



Dans un but environnemental et de limitation des consommations en eau (arrosage des jardinières...), un récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 300L a été installé derrière la poste.



ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Entretien du cimetière et de ses abords

Nettoyage du bourg

Entretien et curage des fossés, réalisation de saignées en accotement.

TRAVAUX DE VOIRIE

› L'entreprise LASCAUX a terminé le programme travaux voirie 2024.

Le chemin des « **Chalardes** » a été partiellement restructuré entre « Les Chalardes » et la RD 39.

AVANT



APRÈS



Les routes de Lacombe et de Chassagnas ont fait ponctuellement l'objet de renforcement de rives, de reprofilage, et de pose d'un enduit bicouche de finition.

› Route de Chassagnas :

AVANT



APRÈS



› Route de Lacombe :



› Le sentier reliant la fontaine du Cluzel et la RD 39 est de nouveau ouvert au public. Le déracinement d'un arbre avait provoqué l'éboulement du sentier. L'entreprise Rolland a remblayé le trou formé après cet éboulement

AVANT



APRÈS



› Les travaux d'entretien des banquettes et talus de l'ensemble de la voirie municipale ont été effectués par l'entreprise Fraysse. Ceux-ci sont terminés pour 2024.

TRAVAUX ENEDIS

Le 09 octobre, ENEDIS organisait à la mairie de Perpezac Le Blanc une réunion de présentation d'un chantier d'enfouissement des réseaux HTA (20 KV) d'envergure.

Accueilli par Madame Sandrine LABROUSSE maire de Perpezac Le Blanc, et en présence :

- du Directeur de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze Monsieur Laurent Barthuel,
- du représentant du Secteur d'Energie d'Ayen Monsieur Bernard Roussely,
- des maires ou de leurs représentants des communes de St-Robert, d'Ayen, de St-Cyprien, de Perpezac-Le-Blanc,
- de Monsieur Fabrice Rivet représentant du Conseil Départemental,
- des représentants des bureaux d'études 2AI et Dejante,
- des représentants de l'entreprise SOBECA,

Monsieur Philippe VAUR Directeur Territorial ENEDIS et son équipe présentaient les travaux à l'assemblée.

Le chantier commence début novembre pour se terminer en juin 2025 par la dépose du réseau aérien actuel.

(suite page 8)

TRAVAUX ENEDIS (suite de la page 7)

Réseau actuel, qui sera déposé en 2025.

Entre Falerne et le cimetière



Entre le cimetière et le citystade



Entre le cimetière et La Bertrandie



Entre Le Treuil et Les Fonts



Pour les travaux en domaine privé les propriétaires seront individuellement prévenus des dates d'interventions.

ENEDIS a indiqué mettre tout en œuvre pour limiter la gêne occasionnée et les difficultés de circulation.

ENEDIS enfouit 17 km de réseau HTA (20KV) issus du poste source du Saillant, **pour améliorer la qualité de fourniture, l'environnement paysager et sécuriser l'alimentation électrique des bourgs** d'Ayen, St Robert, Segonzac, Perpezac Le Blanc, St Aulaire et St Cyprien.

ENEDIS investit 1 500 000,00€ sur ce projet d'enfouissement. Les travaux ont été confiés à l'entreprise **SOBECA** et les zones concernées sur notre commune sont **Falerne, Les Tuillières, le Bourg, La Bertrandie, Les Puys, Les Jendelles, Les Fonts, Le Treuil.**



ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des luminaires au sodium par de l'éclairage LED

Afin de répondre au mieux aux enjeux écologiques, énergétiques et financiers des collectivités, la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a décidé de lancer un plan de rénovation du parc de l'éclairage public.

Le programme « **Eclairons demain** » consiste au remplacement de la totalité des luminaires vétustes par des luminaires LED sur la période 2023-2025, sur 177 communes.

Grâce au soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 1,3 millions d'euros ainsi qu'à l'obtention d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires de 6,5 millions d'euros, ce sont environ 15 000 luminaires qui vont être remplacés sur 2 ans.

L'ensemble de ces travaux de rénovation sera valorisé par des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à hauteur de 730 000 € (montant entièrement réparti, au prorata des quantités, sur la participation des communes en complément de l'aide déjà actée du Conseil Départemental).

L'objectif de ces mutations est d'atteindre une réduction des puissances de 50% en moyenne.

Pour notre commune, 44 points lumineux ont été remplacés.



Le montant total de l'affaire est de 25 200€.

› Le Conseil départemental subventionne l'opération à hauteur de 3807.72€ et la Communauté Economique Européenne de 2016.00€.

› La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze participe pour un montant de 12594.58€.

› Le reste à charge pour la commune est de 6781.70€

PROJET DE RELAIS TÉLÉPHONIQUE

Point de situation N°2

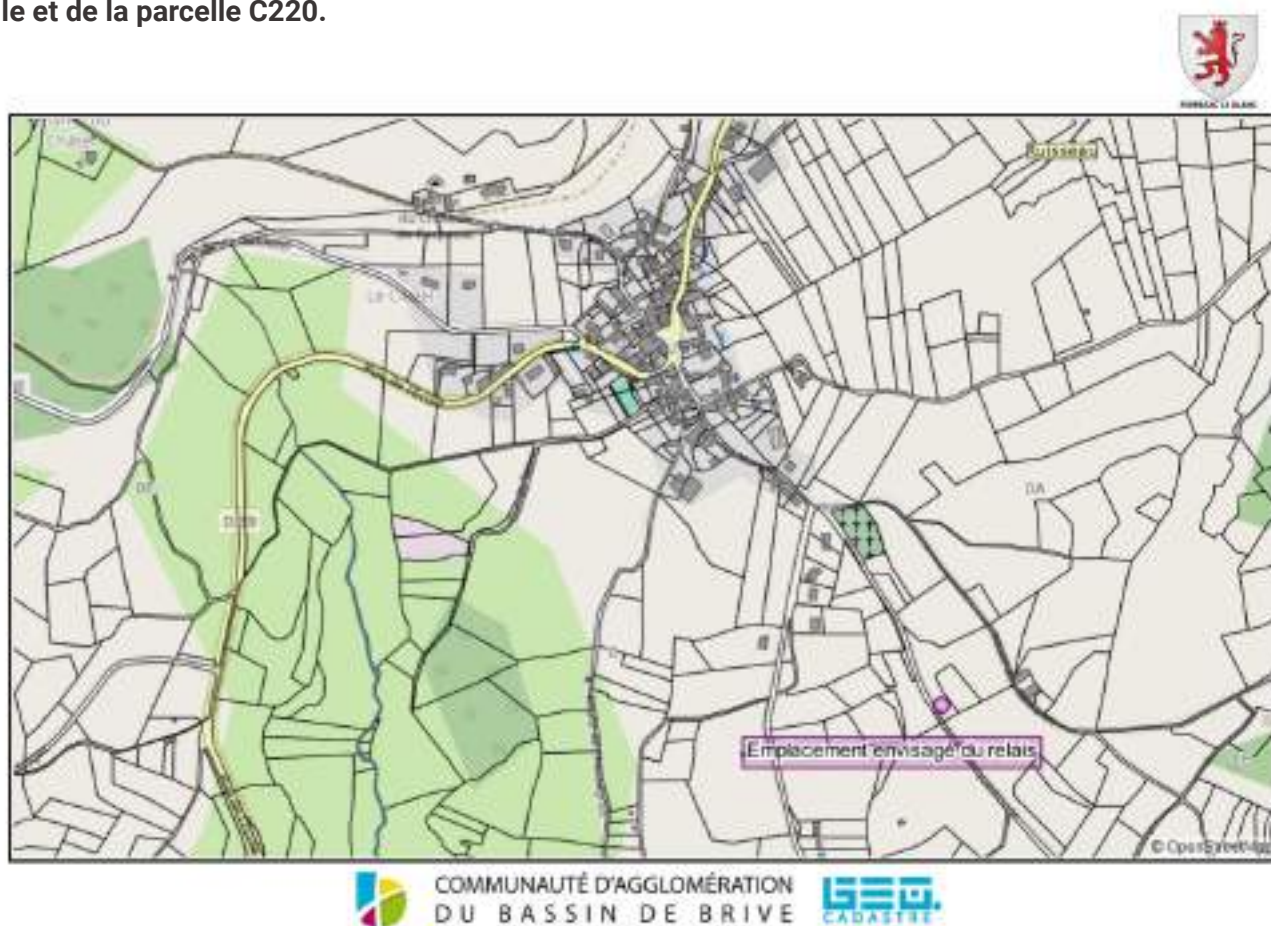
Comme évoqué dans la Gazette 39, compte tenu de l'existence d'une zone blanche confirmant l'insuffisance de couverture téléphonique sur notre commune, particulièrement autour du bourg, et pour donner une réponse positive aux habitants pénalisés par l'absence ou coupures régulières des communications, la société CIRCET, chargée de la maîtrise d'œuvre de ce projet, a identifié un emplacement pour le futur relais téléphonique. Cet emplacement se situe actuellement sur la parcelle C219 propriété de Madame Delgoulet Nicole.

Comme évoqué dans le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre, délibération numéro 5, la mairie envisage l'acquisition de cette parcelle et de la parcelle C220.

> Pourquoi avons-nous engagé cette démarche ?

Actuellement, la municipalité possède très peu de propriété foncière, qui plus est, cette parcelle se situe dans le prolongement de celle où vont se trouver les bâtiments associatif et technique : l'aménagement en cours s'en trouvera simplifié.

Après que le CIRCET ait identifié l'emplacement du relais sur cette parcelle, il nous a semblé judicieux pour l'intérêt de la communauté, de tirer profit du bail locatif de douze ans tacitement reconduit par périodes successives de six ans.



Afin de répondre aux éventuelles interrogations, l'ensemble de la population communale est invité à une réunion publique qui aura lieu à la salle des fêtes de Perpezac :

le mardi 12 novembre à 18h00

Courrier adressé en mairie par Le Collectif Perpezacois :

À Perpezac-le-Blanc, le 11 octobre 2024,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Nous sommes plusieurs riverains à refuser l'implantation d'un pylône et d'une nouvelle antenne relais SFR à proximité de nos habitations au Lieudit Chassagnas sur la parcelle C 219 à Perpezac-le-Blanc.



Nous vous remettons ci-joint la pétition signée par plus de 100 Perpezacois. Il faut noter que 100% des riverains habitant à moins de 300m de ce projet d'antenne relais (soit 27 personnes) sont signataires.

Cette pétition a été remise à Mme BOISSIERAS, conseillère départementale de l'Yssandonnais, le 6 octobre 2024. Elle sera remise à la Mairie de Perpezac-Le-Blanc le samedi 12 octobre 2024. Elle sera remise aux Député(e)s de Corrèze le 14 octobre 2024, puis au Président de la Nouvelle-Aquitaine.

Pourquoi nous trouvons que ce projet est non adapté ?

Nous remettons en cause « la zone blanche » qui a été définie par la CIRCET. Elle est erronée puisque nos téléphones captent très bien sur une large partie de la zone.

Nous nous insurgons contre cette dégradation du paysage : le village de Perpezac-le-Blanc a son église classée aux monuments historiques et se situe dans un cadre de campagne préservé.

Nous avons choisi de nous installer à la campagne pour avoir un certain cadre de vie et l'implantation d'une antenne si proche du bourg et des habitations nous ferait courir un risque sanitaire à nous et à nos enfants.

Ce que nous demandons et proposons à nos élus :

1/ Nous souhaitons avoir la certitude que toutes les alternatives ont été examinées et testées avant d'entreprendre cette débauche de moyens (face au nombre de personnes réellement concernées).

2/ Nous souhaitons qu'SFR implante son antenne en priorité, comme le stipule la loi, sur un pylône existant plutôt que de construire un nouveau pylône sur notre commune. En effet, il existe un pylône sur Ayen avec tous les opérateurs représentés... sauf SFR.

3/ Nous nous proposons à nouveau pour rencontrer chez elles les personnes qui ne captent pas ou mal, des solutions existent : changer d'opérateur, se brancher sur le wifi de sa box, mettre un amplificateur de wifi...

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à la présente pétition.

Le Collectif Perpezacois

collectif.perpezac@proton.me

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre 2024 marque le 106ème anniversaire de l'armistice qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale.

Un rassemblement est prévu devant la mairie à 9h45.

Le cortège se dirigera au monument aux morts où la cérémonie du souvenir se tiendra à 10h00 en présence des sapeurs-pompiers, de représentants de l'armée et du Chœur d'hommes de Brignac.

Le pot de l'amitié clôturera cette commémoration.

COMMUNIQUÉS

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU



La relève des compteurs d'eau se déroulera cette année en novembre par le biais d'agents de La Poste, partenaire de SUEZ.

Quand facteur rime avec compteur !

Cette année encore, le relevé des compteurs d'eau encore non équipés de la télérelève sera effectué par La Poste, partenaire de SUEZ, durant le mois de novembre.

Les usagers concernés recevront un mail ou un SMS environ une semaine avant le passage du releveur. Chaque releveur sera équipé d'une **carte nominative professionnelle** et d'une **attestation dédiée** justifiant leur intervention. N'hésitez pas à leur demander !

Pour toute question, **le service clientèle de SUEZ est à votre disposition au 05.67.80.67.68** du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi matin de 8h à 13h.

SÉCURITÉ ET DÉTECTEUR INCENDIE



Le 0 800 112 112 : un numéro qui vous rappelle en cas d'urgence



Depuis le 1er octobre 2024, si vous sollicitez un service d'urgence par téléphone, vous serez rappelé par le 0800 112 112.

Malaise, incendie, personne blessée, accident de la route, harcèlement... vous avez contacté un numéro d'urgence ? Désormais, vous serez recontacté via le 0 800 112 112.

Ce numéro est gratuit, le fait de décrocher ne vous sera pas facturé ni surtaxé. Il n'y a aucun risque à répondre à cet appel, **ce n'est pas un spam.**

Pour ne pas être surpris s'il s'affiche sur votre écran de téléphone, vous pouvez l'ajouter au répertoire de votre smartphone sous l'appellation « Services d'urgence » ; vous saurez ainsi que vous pouvez répondre en toute confiance.

Le 0 800 112 112 ne prend pas directement d'appel d'urgence, c'est un numéro qui rappelle le demandeur uniquement.

Si vous appelez le 0 800 112 112, un message vocal vous indiquera de rappeler le service d'urgence classique contacté précédemment.

Les numéros d'urgence à connaître



> Aide aux victimes :

- 15 - Samu**
- 17 - Police secours**
- 18 - Sapeurs-pompiers**
- 112 - Numéro d'urgence européen**
- 114 - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**
- 115 - Samu social**
- 119 - Enfance en danger**
- 3018 - Harcèlement scolaire, cyber harcèlement des jeunes**
- 3114 - Prévention suicide**
- 3919 - Arrêtons les violences**

> Numéros utiles nationaux :

3237 - Pharmacie de garde

Urgence électricité et gaz :

Électricité : 09 72 67 50 19

Gaz : 0 800 47 33 33

> Addictions :

0 800 23 13 13 - Drogues info services

09 74 75 13 13 - Joueurs info services

39 89 - Tabac info services

09 80 98 09 30 - Alcool info services

Comment vous protéger contre les tentatives de vol de vos données personnelles ou bancaires ?



Vous avez peut-être déjà reçu un faux SMS, courriel ou appel téléphonique de votre banque, d'un opérateur de téléphonie ou encore d'une administration.

Les techniques d'attaque évoluent constamment. Vous trouverez dans cet article quelques éléments pour vous aider à déterminer si un message est légitime ou non, et vous protéger contre d'éventuels actes d'hameçonnage.

L'hameçonnage (ou phishing) est une technique frauduleuse consistant à vous inciter à communiquer vos données personnelles (codes d'accès, mots de passe...) et/ou vos coordonnées bancaires, avec un malfaiteur qui se fait passer pour un tiers de confiance.

Si vous avez un sérieux doute concernant un message que vous avez reçu, il y a de fortes chances que celui-ci ne soit pas légitime. Il est alors recommandé de ne pas ouvrir les pièces jointes et de ne pas répondre. Vous devez supprimer le message puis vider la corbeille de votre messagerie.

À savoir : Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ou d'une tentative d'escroquerie par hameçonnage via un spam, déclarez-le sur signal-spam.fr. Votre signalement sera assigné aux autorités ou aux professionnels en mesure de prendre des actions contre ce spam.

Pour vous prémunir de ces tentatives d'escroquerie, il est notamment recommandé :

› **D'être attentif au niveau du langage des messages que vous recevez** (désormais les messages frauduleux sont souvent correctement rédigés, mais si vous recevez un message d'une banque ou d'une administration comportant des erreurs de frappe, des fautes d'orthographe ou des expressions inappropriées, c'est qu'il n'est pas l'œuvre de l'établissement indiqué) ;

› **De vérifier les liens présents dans les courriels suspects que vous recevez** (avant de cliquer sur un éventuel lien, placez votre souris dessus afin que l'adresse complète du lien apparaisse puis assurez-vous que ce lien est cohérent et pointe vers un site légitime) ;

› **De vous méfier des demandes qui vous paraissent étranges** (aucun organisme n'a le droit de vous demander votre code de carte bleue, ni les codes d'accès et mots de passe de vos espaces personnels) ;

› **D'utiliser un logiciel bloqueur de publicités, un filtre anti-spam**, ou d'activer l'option d'avertissement contre le filoutage présent sur la plupart des navigateurs ;

› **De ne jamais cliquer directement sur l'annonce lorsque vous voyez une fenêtre pop-up s'ouvrir** durant votre navigation sur internet, même si un bouton de fermeture apparaît au sein même de la fenêtre pop-up. Utilisez toujours la croix (X) présente dans le coin de la fenêtre.

RELANCE SIA CHASSEURS



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHASSEURS
ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer

VOTRE COMPTE SIA



Date limite
le 31 décembre 2024
pour conserver vos droits
à **détenir une arme***



Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

*En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,
ou auprès de sa fédération départementale de la chasse*

(*) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.

MOMENT RECETTE

– Pot-au-feu –



Préparation : 30min | Cuisson : 4h

INGRÉDIENTS pour 6 personnes

La base

Côte de bœuf : 500 g

Carotte : 4 unités

Poireau : 4 unités

Pomme de terre : 4 unités

Navet : 4 unités

Jarret de veau : 1

Paleron : 500 g

Andouille : 1

Pour la cuisson

Oignon : 1

Ail : 1 gousse

Clou de girofle : 2

Céleri : 1 branche

Poivre : 4 pincées

Sel : 1 pincée

Bouquet garni : 1

Pour la table

Cornichons

Gros sel

De retour du marché Perpezacois, c'est l'heure de préparer un bon Pot au feu ! Quel bonheur de trouver sur notre marché les différentes viandes nécessaires venant directement de la Ferme d'Yssandon, les différents légumes cultivés à Perpezac-le Blanc par Kim, ou ceux de Colombes venant de Saint Aulaire. Cette recette est très simple, sa réussite réside dans le choix et la qualité de ses ingrédients !



Préparation de la viande du pot-au-feu :
Rincez les viandes et disposez-les dans une marmite. Recouvrez avec 5 litres d'eau tempérée et portez à ébullition.

Retirez l'écume qui se forme au fur et à mesure.

Ajoutez le bouquet garni, l'ail et l'oignon clouté (avec le clou de girofle).

Laissez mijoter à feu moyen.

Après 2h de cuisson, assaisonnez avec une pointe de gros sel et le poivre.

Laissez cuire encore 30 minutes.

Préparation des légumes du pot-au-feu

Préparez les légumes. Ajoutez-les à la marmite et faites cuire encore 1h.

Faites bouillir des pommes de terre à part pendant 20-25 minutes.

Pour finir :

Au moment de servir, disposez dans chacune des assiettes, un morceau de chaque viande, des légumes, un peu de bouillon. Servez avec du sel, de la moutarde, une bonne mayonnaise maison et des cornichons.

Bon appétit !

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

SEMAINE DU GOÛT À L'ÉCOLE

Cette année, la semaine du goût a débuté, à l'école de Perpezac-le-Blanc, par la venue du Food truck « **Thai Garden** », spécialisé dans l'élaboration de produits frais. L'équipe a fait découvrir aux enfants de la commune une cuisine Thaï authentique.

Nems et samoussas ont été ainsi préparés par les onze enfants qui ont pris plaisir à mélanger différentes saveurs et couleurs. Le repas traditionnel à base de poulet frit et le dessert, des perles du Japon, à base de mangue, préparés à l'avance, ont été servis aux enfants.



Le jeudi, jour de marché à Terrasson, les 11 petits élèves de Perpezac ont fait des emplettes de fruits, de laitages, de pains et autres gourmandises pour préparer le « brunch » du lendemain. Ils se sont retrouvés au restaurant de « La Mandragore », dans la vieille ville de Terrasson.

L'après-midi a été consacré à la visite de la chocolaterie Bovetti, où les enfants ont découvert la fabrication du chocolat et bien sûr dégusté différentes spécialités.



Le vendredi, ils ont savouré le brunch préparé par la cantinière Christine, aidée de Virginie. Ensuite, les enfants ont pris la direction de la commune de Coubjours. Au programme de la journée, la visite de la ferme du Champuy (fig. 1), suivie d'un pique-nique et de la découverte d'une noyeraie, où leur ont été expliquées toutes les phases de la noix, de la plantation à la récolte (fig. 2).



Fig.1 : Le petit groupe visite l'élevage bovin de la ferme



Fig. 2 : Les enfants découvrent la chaîne de tri des noix

FABRICATION DE JUS DE POMME



Le jeudi 14 novembre, un atelier mobile de pressage de pommes sera présent à l'école de Perpezac pour conditionner du jus de pomme qui sera mis en vente au profit de la coopérative scolaire et de l'association des parents d'élèves.

Un grand merci à tous les bénévoles présents avant les vacances pour la récolte des pommes.

Si vous le souhaitez, vous pouvez à votre tour, nous apporter quelques pommes si vous en possédez dans vos vergers! **Vos dons pourront être déposés à l'école dès le lundi 11 novembre** pour nous permettre de fabriquer davantage de jus!

Attention! Nous avons seulement besoin des variétés suivantes: Gala, Chanteclair, Sainte Germaine, Grani ou Opale.

Un bon de commande sera mis à votre disposition à l'école et à la boulangerie de Perpezac fin novembre.

A très bientôt.
La maîtresse

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE de Perpezac le blanc souhaite remercier toutes les personnes ayant participé aux actions proposées pour cette année.

L'APE clôture cette année scolaire 2023-2024. C'est un peu plus de 4500€, qui ont été reversés aux activités des enfants de Perpezac cette année, grâce à vous qui avez répondu présent aux diverses actions.

Cours d'Anglais, gymnastique, spectacles, voyage, donnent une autre dimension à l'école et une très belle ouverture d'esprit à nos enfants.

Merci à nos élus pour leur soutien inconditionnel, à nos maîtresses et à toutes les personnes encadrantes toujours bienveillantes, aux bénévoles, parents, voisins, amis...

La récupération de petite ferraille clôture cette année avec 676€ de vente à la SIRMET ; **merci à Éric, Christiane et toutes les personnes ayant participé à cette action.**

Merci à tous pour l'importance et la bienveillance que vous témoignez à notre école et à nos enfants.
L'APE de Perpezac le blanc

LIRE À PERPEZAC

Les Ateliers Bernadette et Claude Michelet



Prochain atelier le 9 novembre prochain à partir de 15h

à la salle des fêtes de Perpezac-Le-Blanc, animé par le Disciple Escoffier **René Maury**.
Il nous sublimera le porc cul noir, célèbre Saint Yrieix, dont Mr Maury est président de la Confrérie.

Renseignements : **Geneviève** au **06 95 21 40 39** ou **Francine** **06 29 87 73 37**.

COULEUR & MOUVEMENT

**Nouvelle association à Perpezac-le-Blanc !
Cours et stages de peinture par Reg Alcorn**

**EXPOSITION
à la salle des fêtes**

**le samedi 30 novembre de 14h à 19h
le dimanche 1er décembre de 10h à 19h
avec démonstrations**

Renseignements : **Elisabeth** au **06 71 09 38 89**

MARCHÉ DE NOËL

APPEL À PARTICIPANTS

› **Prochain marché de Noël à Perpezac : 15 décembre 2024**

Toute personne souhaitant participer à notre prochain marché de Noël
en tant qu'exposant est invitée à se manifester au **06 29 87 73 37**

Vous souhaitez participer en tant que bénévole ?

Une prochaine réunion d'information est prévue **le 27/11**
à la salle de la mairie — nous contacter pour plus de détails.



MOMENT **DETENTE**



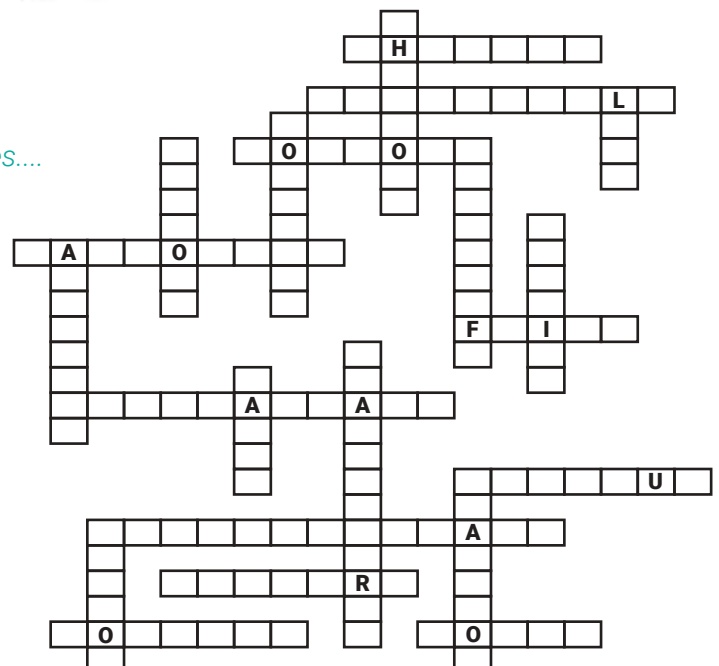
JEU DES DIFFÉRENCES

*Ces 2 images semblent être les mêmes,
mais ce n'est pas le cas...
Peux-tu retrouver les 7 différences ?*

MOTS CROISÉS

Replace les mots ci-dessous dans les bonnes cases....

- | | |
|-----------|----------------|
| CHAUDRON | CHAUVE-SOURIS |
| SORCIERE | PIERRE TOMBALE |
| OCTOBRE | EPOUVANTAIL |
| MOMIE | CITROUILLE |
| FANTOME | CHAT NOIR |
| LUNE | POTIRON |
| BALAI | ARaignEE |
| TOILE | CRAPAUD |
| CHAPEAU | SQUELETTE |
| BONBONS | COSTUME |
| HALLOWEEN | VAMPIRE |



BLAGUE DU MOIS

Quelle est la différence entre une voiture électrique et une gastro ?

Aucune... Tu es content si tu arrives à la maison...

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

DATES DES PROCHAINS MARCHÉS

09/11

23/11

15/12

Pour des questions d'organisation, le Marché Perpezacois aura
lieu le dimanche 15 décembre, en même temps que le Marché de Noël
Pas de marché le 28/12

PUBLICATION N°41 OCTOBRE 2024

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Laura Duléry / Francine Lapouge / Claire Agnoux /
Gérard Labrousse / Bernard Gay / Gérard Cooper / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise